

N° 111/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 juin 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 juillet 2017,

Objet de la délibération :
ESPACE BEAUQUIER /
SIGNALETIQUE : plan de
financement et demandes de
subventions

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 71
- Absents : 28
 - Dont suppléés : 5
 - Dont représentés : 7
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 10
- Votants : 83

L'an deux mil dix-sept

Le vingt-six juin

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Laithier Didier à M. Prost Jean-Paul, M. Sage Jean-Luc à Mme Faivre Sarah, M. Ducret Sylvain à Mme Bertin Nathalie, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe,

Suppléé(e)s M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie Claude, M. Teles Patrick par M. David Gilles, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard, M. Bruchon Pierre par M. Mouglin Gérard

Excusé(e) Ms. Bardey Philippe, Debray Michel, Nicolet Jean-Paul, Guinchard Jean-Pierre, Simon Gilles & Vergey André

Absent(e)s Mmes Breuillot Christine, Faillet Maryse, Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, Chatelain Claude & Maire du Poset Thierry,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Depuis 2010, la source du Lison et la commune de Nans sous Sainte Anne ont bénéficié d'aménagements de mise en valeur de ce lieu touristique. Il reste une troisième et dernière phase d'investissement à faire : la signalétique touristique et de la voirie au centre du village.

Après avis du comité de pilotage composé de l'État, la Région, le Département, la CCLL et la commune, Il est nécessaire de :

- Modifier le cahier des charges en créant une tranche conditionnelle pour les aménagements de la place de la mairie.
- Chiffrer l'opération globalement (travaux + étude).

Il est proposé aux conseillers de :

- Valider une nouvelle consultation prévue au budget 2017 pour un montant de 36 000 € et selon la modification du cahier des charges demandée,

- Valider le plan de financement prévisionnel suivant :

Objet	Montant en € HT	Partenaires	Montant en € HT
Étude	36 000	Commissariat de Massif (25 %)	75 000
Travaux, Matériels, Mobiliers, Interprétations sentiers et espaces naturels, Signalétiques diverses, Informations et sécurité des usagers au centre village, Solutions numériques pour produits touristiques	264 000	Leader (30 %)	90 000
		Conseil départemental (25%)	75 000
		CCALL (20 %)	60 000
Montant TOTAL	300 000 €	Montant TOTAL	300 000 €

- Autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes demandes de subventions mobilisables.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- Autorise une nouvelle consultation,
- Valide ce plan de financement prévisionnel,
- Autorise le président à effectuer toutes les demandes de subventions et démarches administratives s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, le 26.06.17
 Pour Extrait conforme,
 Jean-Claude GRENIER
 Président